



## Choix de l'enfant apres le divorce

Par **max62**, le **04/11/2009** à **01:23**

Bonjour,

Mes parents ont divorcés il y a 8 ans, le juge a décidé que je devais aller chez mon père 1 week-end sur 2 ainsi que la moitié de chaque vacances scolaire. Seulement, maintenant j'ai 16 ans et je ne souhaite aller chez mon père que lorsque je le souhaite. Est-ce possible ? L'autre problème, est que ma mère a peur que mon père ne paye plus la pension alimentaire du au fait qu'il ne me voit plus autant, se qui serait embarrassant car ma mère n'a pas des revenus très élevés. Merci d'avance pour votre réponse,  
Mr. Walle.

Par **Maglac**, le **04/11/2009** à **07:39**

Bonjour,

Je ne connais pas très bien les droits exacts en tant qu'enfant. Ce qui est sûr c'est que ton père est obligé de payer la pension à ta mère. Une pension ne se paie pas uniquement quand on le décide.

Concernant le fait que tu ne souhaites plus y aller aussi souvent, en as-tu déjà discuté avec ton père ??? Peut-être pouvez-vous trouver un arrangement tous les deux où tu iras 1 fois par mois au lieu d'un week-end sur deux et quelques jours seulement pendant les vacances scolaires.

Au pire tu peux toujours demander à être entendu par le juge aux affaires familiales de ta région en écrivant au tribunal de grande instance.

Je pense qu'en même temps que dans un premier temps le dialogue avec ton père est la meilleure des solutions.

N'hésite pas à répondre, je connais bien le souci pour l'avoir vécu plus jeune.